

Formation
en alternance



Licence Professionnelle Bac+3

Techniques d'Analyses Chimiques et Biologiques

Double compétence chimique et biologique

Faculté
sciences &
sciences de
l'ingénieur

ubs:

Université Bretagne Sud

www.univ-ubs.fr

Techniques d'Analyses Chimiques et Biologiques

La Licence Professionnelle TACB forme des étudiants en vue d'une **insertion professionnelle directe** au terme de l'année de formation et capables d'occuper dans les entreprises un poste nécessitant la **double compétence chimie biologie**.

SECTEURS ET MÉTIERS VISÉS

- **Secteurs** : Chimie fine et chimie verte, pharmacie, hydrologie, environnement, revêtements, cosmétique, agro-alimentaire, biotechnologies, police scientifique...
- **Métiers visés** :
 - Technicien de laboratoire, laborantin
 - Technicien qualité
 - Technicien en métrologie
 - Technicien en maintenance des appareils de laboratoire
 - Technicien de laboratoire de contrôle
 - Assistant-ingénieur d'étude

COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre les différentes techniques d'analyses chimiques et biologiques : chromatographie, biologie moléculaire, spectrométrie de masse...
- Analyser des échantillons complexes
- Effectuer un contrôle qualité, mettre en place des procédures qualité
- Préparer et entretenir le matériel

CONTENU DE LA FORMATION

- Chromatographie
- Spectrométrie de masse
- Projet scientifique individuel
- Biologie cellulaire et moléculaire
- Techniques spectrales appliquées aux biomolécules
- Chimie organique et chimie analytique appliquée
- Méthodes pour l'analyse d'échantillons complexes
- Production d'une protéine recombinante
- Formation à l'environnement professionnel
- Anglais





L'ALTERNANCE À L'UBS

> CÔTÉ ÉTUDIANT.E

Qu'est-ce qu'une licence professionnelle en alternance ?

- Un parcours alternant enseignements académiques théoriques et pratiques et **mises en oeuvre opérationnelles** en entreprise
- Une formation métier avec des missions de technicien / technicien supérieur

Quels contrats d'alternance ?

- La Licence Professionnelle est proposée en contrat d'apprentissage, et en contrat de professionnalisation dans le cadre d'un plan de formation individualisé
- Elle accueille également des salariés en développement de compétences

Quels sont les avantages de l'alternance ?

- La découverte d'un métier sur le terrain
- Une garantie renforcée d'insertion professionnelle (pré-recrutement) et un accélérateur de carrière
- Un statut salarié avec une rémunération fixée selon l'âge de l'alternant.e, et des droits à la retraite et au chômage
- Un accompagnement individualisé pour le projet d'entreprise et le parcours de formation

Qui peut en bénéficier ?

- Les moins de 30 ans pour le contrat d'apprentissage
- Les moins de 26 ans pour le contrat de professionnalisation ainsi que certains publics spécifiques sans condition d'âge
- Les salariés

Comment m'inscrire dans la formation comme apprenti ou alternant en contrat de professionnalisation ?

Je sou mets ma candidature à l'UBS
(janvier à avril)

Après acceptation, **je contacte le service Formation Professionnelle & Alternance**
(mai-juin)

Je recherche activement et trouve une entreprise.
Je fais valider mes missions en entreprise
(mai à août)

Si mon projet d'alternance est validé, une **convention de formation** est signée entre l'entreprise et l'UBS
et je signe mon contrat de travail
(juillet à septembre)

Je commence la formation alternant cours théoriques et périodes en entreprise
(début septembre)

CONDITIONS D'ACCÈS

Je suis étudiant.e : Admission sur dossier e-candidature + entretien. Profil : L3 TACB, L3 Interface Chimie/Biologie.

Je suis salarié.e ou demandeur d'emploi : Je sou mets un dossier de candidature en bénéficiant, le cas échéant, de la procédure de Validation des Acquis Professionnels. Pour tout renseignement, contactez le Service Formation Professionnelle et Alternance de l'UBS.



L'ALTERNANCE À L'UBS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION OU D'APPRENTISSAGE

> CÔTÉ EMPLOYEUR

Quels sont les avantages pour l'employeur ?

- Former un collaborateur (ou futur) à des techniques d'analyse performantes et à multi-applicatives
- Bénéficier des compétences d'un.e salarié.e technicien + à coût attractif, dans le cadre d'un dispositif financier incitatif
- Répondre à des besoins RH ponctuels ou permanents
- Alternant.e non comptabilisé.e dans l'effectif de l'entreprise

Quel organisme peut en bénéficier ?

- Tout organisme privé ou public, à l'exclusion pour le contrat de professionnalisation des collectivités locales, des services de l'État et des établissements publics à caractère administratif.

Quelles sont les aides ?

- Frais de formation assurés totalement ou partiellement par les OPCO (Opérateurs de compétences)
- Exonération selon le cas d'une partie des cotisations patronales
- Aide à la formation du tuteur

Quels sont les types d'alternance proposés ?

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation pour les candidats bénéficiant d'un plan de formation individualisé
- Contrat spécifique pour les salariés

Quelle est la durée du contrat d'alternance ?

- 12 à 15 mois selon le type de contrat

Comment accueillir un.e étudiant.e alternant.e ?

Choix du candidat

Vérification de la possibilité de financement par l'OPCO

Contractualisation avec l'UBS

Signature du contrat de travail avec l'alternant.e

Transmission du dossier à l'OPCO

CONTACTS

■ Responsable de la formation

Fabienne FAY
02 97 87 46 26
fabienne.fay@univ-ubs.fr

■ Service Formation Professionnelle & Alternance

Eugénie CORLOBE
02 97 87 11 36
eugenie.corlobe@univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr/fc